

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU JURY

CONCOURS EXTERNE

D'INFIRMIER TERRITORIAL EN SOINS GÉNÉRAUX

- Session 2024 -

1. LE CADRE RÉGLEMENTAIRE

Les infirmiers territoriaux en soins généraux constituent un cadre d'emplois de la filière médico-sociale de catégorie A au sens du code général de la fonction publique.

Ce cadre d'emplois comprend les grades suivants :

- ↓ **Infirmier territorial en soins généraux**
- ↓ Infirmier territorial en soins généraux hors classe

Les infirmiers territoriaux exercent leurs fonctions dans les collectivités et établissements publics mentionnés à l'article L.4 du Code général de la fonction publique. Dans les conditions et les domaines prévus par l'article L. 4311-1 du code de la santé publique, ils accomplissent les actes professionnels et dispensent les soins infirmiers sur prescription du conseil médical, ou dans le cadre du rôle propre qui leur est dévolu.

2. ORGANISATION DU CONCOURS

Le calendrier national des centres de gestion (cdg) prévoit une organisation du concours tous les ans. Le concours de la session 2024 est organisé par le cdg69 pour répondre aux besoins en recrutement des collectivités territoriales de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Le concours sur titres avec épreuve est ouvert aux candidats titulaires :

- soit d'un titre de formation mentionné aux articles L. 4311-3 et L. 4311-5 du code la santé publique
- soit d'une autorisation d'exercer la profession d'infirmier délivrée en application de l'article L. 4311- 4 du même code.

Compte tenu des besoins recensés pour la région Auvergne-Rhône-Alpes, le nombre de poste ouverts est fixé à 30.

3. LA SESSION 2024 EN RÉGION AUVERGNE RHÔNE-ALPES

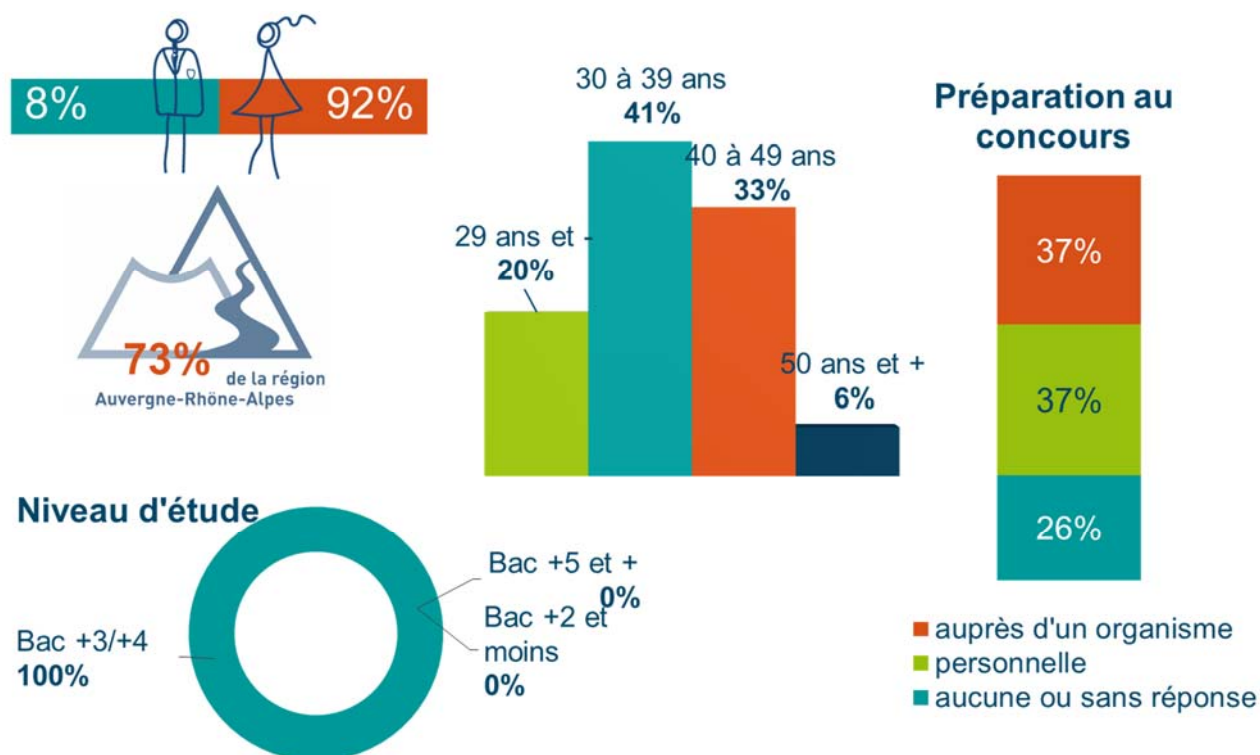
Le calendrier

Période d'inscription	du 5 septembre au 11 octobre 2023
Épreuves d'admission	du lundi 12 au mercredi 14 février 2024
Résultats d'admission	jeudi 15 février 2024

Les chiffres de la session 2024

	Postes ouverts	Admis à concourir	Présents à l'oral (% des admis à concourir)	Présents par poste	Moyenne épreuve orale	Seuil d'admission	Admis (% des présents)
2024	30	67	49 (73%)	1,6	11,63	11,00	30 (61%)
2023	35	87	67 (77%)	1,9	10,99	10,50	33 (49%)
2022 (cdg38)	33	64	48 (75%)	1,4	10,73	10,00	28 (58%)

Le profil des candidats présents



Le candidat type est une femme, âgée de 30 à 39 ans, diplômée d'un bac+3 ou bac+4 et ayant suivi une préparation spécifique au concours (personnelle ou auprès d'un organisme).

La composition du jury

Le jury de la session 2024 est composé de 6 membres. Conformément aux dispositions réglementaires, le jury est composé, à part égale, de représentants des trois collèges (élus, personnalités qualifiées et fonctionnaires territoriaux) et respecte une répartition à hauteur de 40% au moins de personnes de chaque sexe (décret n°2013-908 du 10 octobre 2013). La diversité des métiers et fonctions, la parité, la provenance géographique sont des critères pris en compte pour réunir au sein du jury les compétences permettant d'apprécier au mieux les aptitudes des candidats aux missions du cadre d'emplois et du grade concernés.

4. L'ÉPREUVE D'ENTRETIEN

Le concours comprend une unique épreuve obligatoire dont l'intitulé réglementaire est le suivant :

Entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel, permettant au jury d'apprécier sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel au sein duquel il est appelé à travailler, sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois.

Durée : 25 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé.

À compter de cette session, la durée de l'épreuve, initialement fixée à 20 minutes, est étendue à 25 minutes dans le but d'homogénéiser les épreuves des concours de catégorie A (décret n°2023-6 du 4 janvier 2023).

Les épreuves d'entretien se déroulent dans les locaux du cdg69 à Sainte-Foy-lès-Lyon. Cette épreuve permet au jury d'apprécier les connaissances et aptitudes professionnelles du candidat au regard de ce qui est attendu d'un infirmier territorial en soins généraux : connaissances des missions et savoir-faire professionnels, connaissances de l'environnement professionnel, aptitudes à l'encadrement et la coordination, motivation, aptitude à communiquer, facultés d'analyse et de réflexion, attitude générale face à un jury, etc. Les candidats doivent démontrer leur motivation et leur capacité à accéder à un grade de catégorie A et à assumer les missions et les responsabilités correspondantes. Des mises en situation permettent de tester la réactivité et le sens pratique des candidats.

Le jury observe que la quasi-totalité des candidats étaient déjà en poste dans la fonction publique territoriale. Alors que certains exposés étaient bien préparés et structurés, d'autres étaient très sommaires, voire improvisés. Une proportion significative des candidats s'est en effet présentée sans avoir préparé l'épreuve ni même anticipé ses attentes.

Les membres du jury remarquent un manque de lien entre l'expérience professionnelle et le projet professionnel des candidats. Ils indiquent que les candidats ne doivent pas simplement retracer leur parcours professionnel, mais aussi contextualiser leur métier et se projeter dans leur environnement. Or, ils soulignent un manque d'ouverture et de curiosité chez de nombreux candidats, qui semblent souvent avoir une vision très étroite de leur métier, sans chercher à s'inscrire dans un contexte plus large ou à comprendre le fonctionnement des différentes structures médico-sociales au niveau des collectivités territoriales.

Une majorité de candidats rencontrait également des difficultés à envisager des fonctions managériales et de coordination. Les membres du jury rappellent qu'il s'agit d'un concours de catégorie A, et que ces missions font pleinement partie du cadre d'emplois des infirmiers en soins généraux. Même si les candidats n'exercent pas actuellement de telles fonctions dans leur métier, il

est primordial qu'ils soient en capacité de se projeter sur ces missions et de démontrer une compréhension adéquate de ces responsabilités.

Les membres du jury insistent également sur l'importance du savoir-être, soulignant qu'il est crucial de soigner sa posture et d'utiliser un vocabulaire approprié. Certains candidats ont en effet présenté un vocabulaire très limité voire familier, ce qui ne correspond pas aux attentes du concours.

Les meilleurs candidats sont ceux qui ont su démontrer la cohérence entre leurs valeurs personnelles, leurs valeurs professionnelles et le contexte dans lequel ils évoluent. Ils ont été capables d'analyser leur pratique et de la contextualiser, en montrant notamment le lien entre leur métier et les acteurs médico-sociaux de l'environnement territorial.

Le jury conseille aux futurs candidats de prendre connaissance de la note de cadrage de l'épreuve et de suivre une préparation au concours. Il est également rappelé que cette épreuve d'entretien ne porte pas sur les notions techniques médicales déjà validées par le diplôme, mais plutôt sur le savoir-être, la posture professionnelle, l'aspect managérial et les connaissances des missions d'un infirmier territorial en soins généraux en lien avec son environnement territorial.

Notation de l'épreuve d'entretien

La note moyenne à l'épreuve s'établit à 11,63 sur 20. Pour rappel, elle était de 10,99 en 2023. Au total, 31 candidats obtiennent une note supérieure ou égale à 10,00.

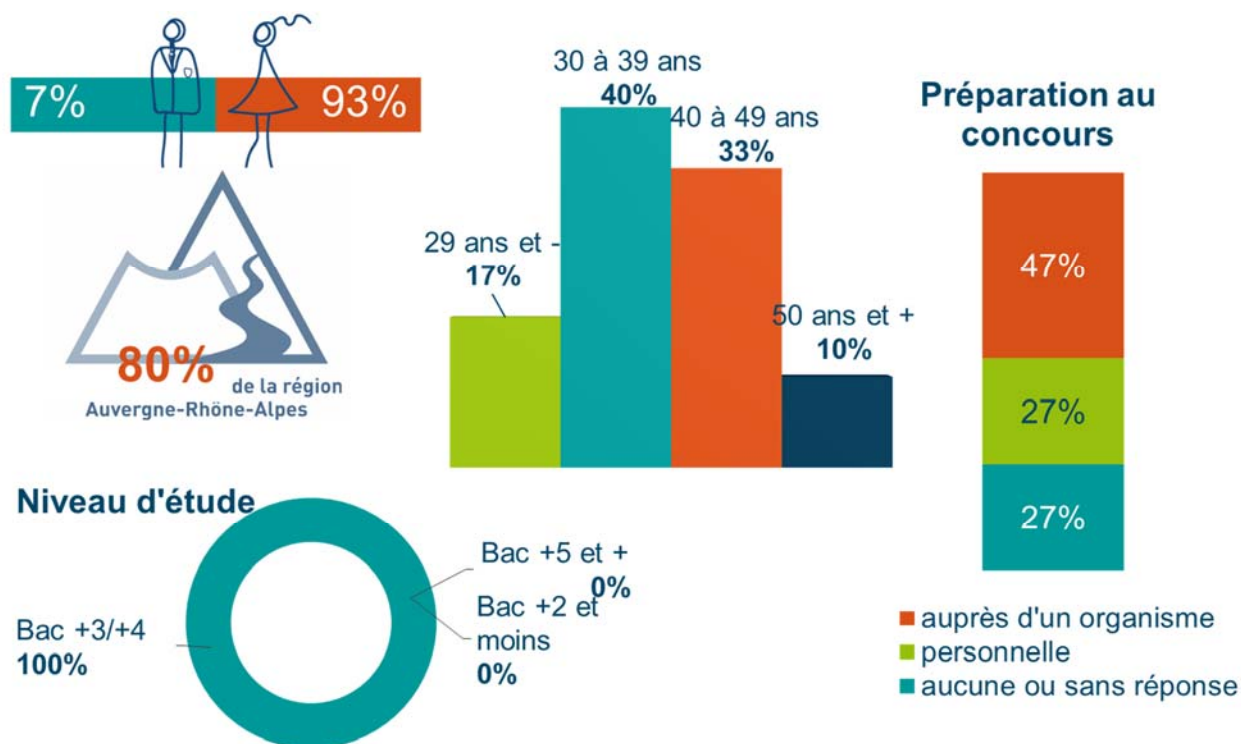
Notes	Nombre	%
≥ 15	8	16 %
≥ 12 < 15	19	39 %
≥ 10 < 12	4	8 %
≥ 8 < 10	10	20 %
≥ 5 < 8	8	16 %
< 5	0	0 %
Nb présents	49	
Nb absents	18	
% ≥ 10	31	63,3 %
Note la + élevée	19,00	
Note la + basse	6,00	
Note moyenne	11,63	

Les délibérations du jury

Selon les dispositions de l'article 18 du décret 2013-593 du 5 juillet 2013, un candidat ne peut être déclaré admis si la moyenne de ses notes aux épreuves est inférieure à 10 sur 20.

Le jury fixe le seuil d'admission à 11,00 sur 20 et déclare admis 30 candidats, pourvoyant ainsi tous les postes ouverts.

Le profil des lauréats



La proportion de candidats âgés de plus de 50 ans est plus élevée parmi les lauréats que parmi les présents (10% de lauréats pour 6% de présents), à l'inverse des candidats les plus jeunes (17% de lauréats pour 20% de présents). On constate également une meilleure réussite des candidats issus de la région Auvergne-Rhône Alpes. Enfin, les candidats déclarant s'être préparés auprès d'un organisme sont largement représentés parmi les lauréats (47% pour 37% de présents).

5. CONCLUSION

Le jury félicite les lauréats et encourage vivement ceux qui auraient échoué à poursuivre leurs efforts, et ce en se préparant sérieusement à l'épreuve d'entretien en tirant partie des informations transmises dans le rapport du jury. Le jury conseille en particulier aux futurs candidats de montrer une plus grande curiosité pour les missions des infirmiers territoriaux en soins généraux et l'environnement territorial, élargie au-delà de leurs fonctions actuelles.

Au terme de l'ensemble des opérations, le jury fait part de sa satisfaction quant à la qualité de l'organisation du concours. Il tient à remercier le Centre de gestion du Rhône et de la métropole de Lyon de tous les moyens mis à disposition pour s'acquitter de sa mission dans les meilleures conditions.

La Présidente du jury tient également à remercier les membres du jury de leur investissement, qui a permis un bon déroulement de l'épreuve d'entretien.

Fait à Sainte Foy-lès-Lyon, le 16 février 2024

La Présidente du Jury

Martine CHAREYRE

Première Adjointe Déléguée à la Santé et au Handicap,
Ville de Bron (69)